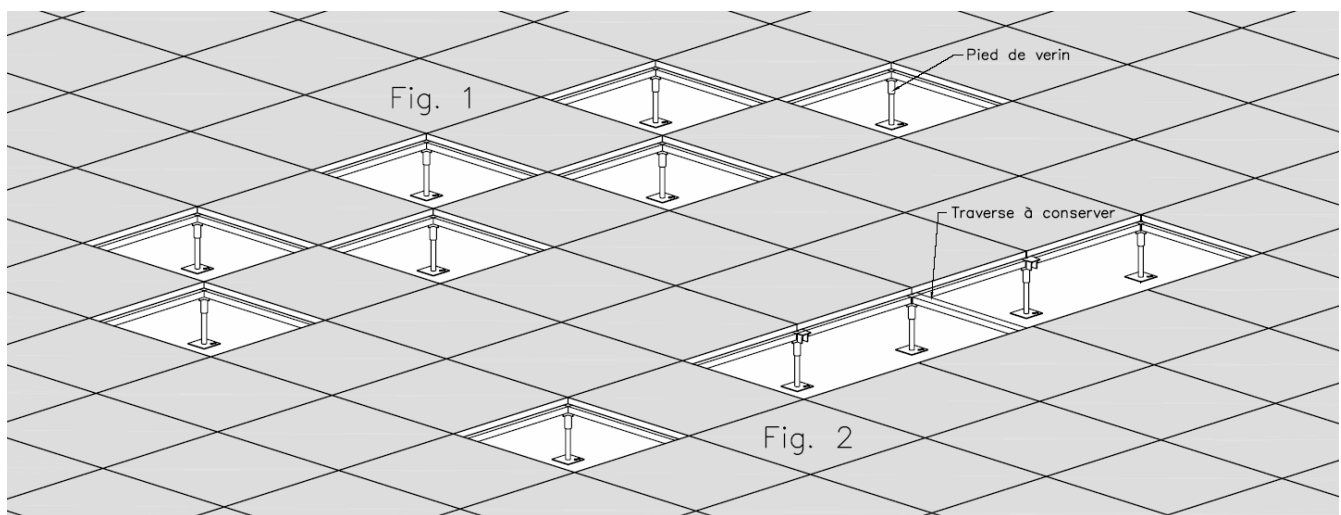


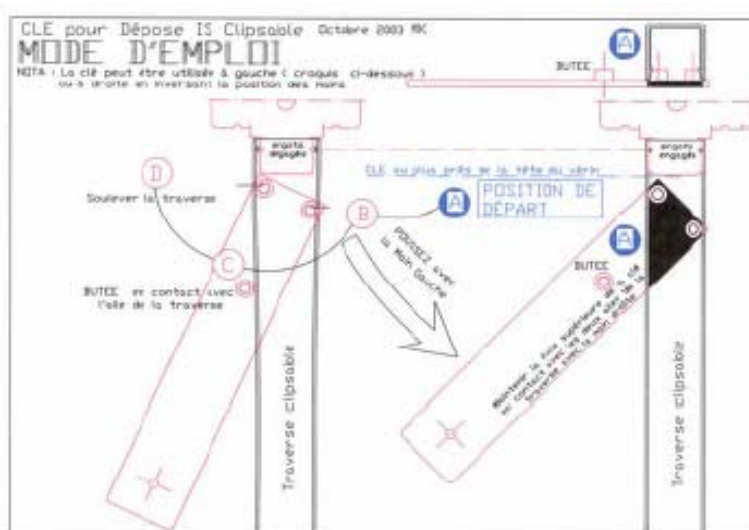
NOTICE D'UTILISATION DES PLANCHERS SURELEVES

DEMONTAGE et REMONTAGE

- Les dalles doivent impérativement être soulevées pour la dépose et la repose, à l'aide de la ventouse de soulèvement fournie à cet effet.
- La dépose s'effectue de la manière suivante :
 - ✓ Déposer de préférence une dalle sur deux en damier (figure 1)
 - Ou
 - ✓ Déposer les dalles par rangées et en ligne en conservant au minimum une dalle sur cinq (figure 2)



- Pour les planchers surélevés équipés de traverses, celles-ci ne doivent être déposées pour l'accès au plénum qu'en nombre limité.



- La dépose et la repose des traverses s'effectuent à l'aide de la clé de démontage fournie à cet effet (figure 3).
- On conservera, comme pour les dalles, une traverse sur cinq pour maintenir le contreventement du plancher surélevé.
- Les dalles et traverses déposées doivent être remises en place, dès que possible.
- Les dalles ou autres composants découpés doivent impérativement être reposés à leur emplacement d'origine.
- Les dalles et/ou traverses à enlever en une seule fois doivent être limitées. Des rangées entières de dalles ou des surfaces importantes ne doivent pas être démontées simultanément.

- Des îlots de dalles ou vérins ne doivent pas être créés surtout lors de cheminements des matériels et mobiliers. On préfère toujours un démontage en damier.
- Un balisage de la zone ouverte devra être mis en place dès l'ouverture de la première dalle.

MANUTENTION DE MATERIEL LOURD

- La manutention et la mise en place de tout équipement ou matériel lourd sont toujours effectuées sur des platelages ou plaques de répartition de rigidité suffisante, afin de répartir les efforts et d'éviter toute surcharge ponctuelle.
- La manutention de matériel lourd sur les rampes nécessite des précautions et la mise en œuvre de moyens adéquats.

RECOMMANDATIONS POUR TOUS TYPES DE PLANCHERS

- Pour l'entretien des revêtements, nous vous demandons de vous reporter à la notice de nettoyage des fabricants de revêtements stratifiés, vinyles, linoléum ou moquettes.
- **Eviter absolument l'excès de tout liquide.**



L'eau ou les liquides peuvent provoquer le gonflement des composants des dalles, des oxydations ou des délitages.

Les produits de nettoyage liquides peuvent aggraver les adhésifs surtout le long des rives et aux angles. Même une faible quantité y séjournant quelque temps peut entraîner des décollements de revêtement.

- Maintenir la température ambiante des locaux à des valeurs situées entre + 12 et + 24° avec une humidité relative comprise entre 45 et 70 %.

Nous vous informons que notre société ne saurait être tenue pour responsable des éventuels désordres dus au non respect des ces consignes.

Gamma 
INDUSTRIES
Planchers surélevés

31 bis rue des longs prés - 92100 Boulogne-Billancourt

Tél : 01 41 23 10 10 - Fax : 01 41 23 10 00